

Réunion de Conseil d'Administration

Lundi 11 janvier 2021 de 13 heures à 14 heures 20

En visioconférence

À CONFIRMER	PRÉSENTS	EXCUSÉS
	- Frédéric TRYNISZEWSKI - Thierry RESSEL - Jean-Marie SCHMIDT - Thierry ARNAUD - Ludovic BRAYÉ - Lonut COSTACHE - François COURTOT - Hervé FRARE - Gaëtan DUREAU - Frédéric GIRARD - Pierre HAUPTMANN - Corinne KRENCKER - Sybille LAISNEY - Vincent MULOT - Jean SENGLER - Sophie WINTERHOLER	- Bakir IDER - Eric METZ - Julie SIZAROLS - Emin TEMIZOZ - Mr MACIAS (clinique du Diaconat – Fonderie) - Henri METZGER (invité)

ORDRE DU JOUR

- 1) Budget prévisionnel de la CPTS pour 2021
- 2) Projets d'embauches
- 3) Avis du CA sur le Règlement Intérieur (en pièce jointe)
- 4) Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28/01/2021
- 5) Points divers

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

Le Président ouvre la séance à **13h00** et remercie l'ensemble des administrateurs présents.
Il passe la parole au Dr RESSEL pour présenter le budget prévisionnel.

1) Budget prévisionnel de la CPTS pour 2021

En préliminaire, le Dr RESSEL indique que le budget prévisionnel a été réalisé en concertation avec le Président. Il n'a pas été possible de l'envoyer en amont au CA car il a été finalisé dans les derniers jours.

Finances actuelles :

La CPTS n'a reçu aucun financement à ce jour. Afin de pouvoir engager les premières dépenses, les 2 porteurs du projet (Dr RESSEL et Dr TRYNISZEWSKI) ont décidé d'abonder sur leurs fonds personnels à hauteur de 5000 euros chacun, soit 10 000 euros. Une reconnaissance de dettes a été validée par le bureau.

Nous sommes actuellement dans l'attente du versement du budget FIR pré-ACI en provenance de l'ARS pour assurer les coûts de fonctionnement entre la constitution de l'association et la signature du contrat ACI. La constitution a été retardée en octobre et le FIR est prévu pour fin janvier 21.

Financement ACI :

Le système est complexe et déterminé par l'AM

CPTS taille 4 => fonctionnement annuel de 90 000 euros

Pour 2022 : 75% du fonctionnement – solde en 2023

Missions déclinées en 2 parties : Partie fixe + Part variable

75% de la part fixe des missions pour la première année (2021), le solde en 2022, associé à la part variable selon réalisation de chaque objectif.

Il est donc difficile d'avoir une vision globale du budget dont on disposera réellement.

C'est un problème car les besoins de financement sont plutôt en début de mission.

Recettes prévisionnelles :

Le budget total pour 2021 s'élève à 269 625 euros.

Cela comprend la part fixe des 3 missions + 2 missions optionnelles.

En ce qui concerne la cotisation, le bureau propose une cotisation de base à hauteur de 10 euros, et le budget est établi sur une base de 150 adhérents.

DÉCISION DU CA :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le montant de la cotisation des membres du collège des professionnels libéraux à hauteur de 10 euros pour l'année 2021.

Charges prévisionnelles :

Le budget prévisionnel pour les charges s'élève à 248 482 euros

Achats : 23 500 euros

- ⇒ Prestations de service : recours à un cabinet de recrutement pour l'assistant administratif
- ⇒ Fournitures de bureau, matériel informatique, mobilier, charges locatives

Sous-traitance : 40 000 euros

- ⇒ Location du local, entretien réparation, outils numériques pour les professionnels (ex : entr'actes, parceao, ...), assurance (RC dirigeants + multirisques locaux)

Autres services extérieurs : 117 000 euros

- ⇒ Honoraires expert-comptable, CAC (Commissaire aux comptes),
- ⇒ ICPA (indemnités compensatrices de pertes d'activité) pour les instances et commissions,
- ⇒ Frais de gestion, déplacements, frais postaux, téléphone.

Impôts et taxes : 4 200 euros

- ⇒ Taxe sur salaires,
- ⇒ Taxe d'habitation

Charges de personnel : 63 782 euros

- ⇒ 2 postes prévus au budget :
 - 1 assistant accueil et administratif (ETP 100% - niveau 7)
 - 1 coordinatrice (ETP 60% - niveau 15)
- ⇒ Convention collective des cabinets médicaux
- ⇒ Rémunérations 46 384 euros brut
- ⇒ Charges sociales 16 698 euros
- ⇒ Autres charges 700 euros

La recherche de locaux pour la CPTS est en cours. Il existe des locaux disponibles sur le quartier de la mer rouge.

Le budget présente un résultat excédentaire de 21 143 euros

Mr ARNAUD souhaite savoir si la cotisation sera la même pour tous.

Mr RESSEL précise que la cotisation ne concerna pas les membres partenaires, mais uniquement les professionnels libéraux.

Mr SCHMIDT félicite les Dr RESSEL et TRYNISZEWSKI pour ce travail. Il s'agit d'un budget sincère.

DÉCISION DU CA :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget prévisionnel pour l'année 2021.

2) Projets d'embauches

Secrétariat : pas de candidatures à ce jour

Coordinatrice : 1 candidature spontanée a été reçue. Il s'agit d'un profil au parcours atypique : direction hospitalière puis reprise d'étude de médecine il y a 8 ans et diplôme obtenu il y a quelques mois.

La candidate accepte la proposition d'un temps partiel à 60% pour un CDD de 8 mois dans un premier temps, elle peut débiter le 18 janvier 2021.

3) Avis du CA sur le Règlement Intérieur (en pièce jointe)

Le règlement intérieur est proposé par le bureau : il doit être approuvé par le CA et avalisé lors de l'AG.

Le Dr RESSEL confirme la prise en compte des remarques des membres du CA. L'article 14.5 sera modifié selon les remarques de Mr SCHMITT : le président fixe l'ordre du jour des réunions du bureau et CA + AG.

DÉCISION DU CA :

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement intérieur proposé par le bureau.

4) Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 28/01/2021

Projet d'ordre du jour :

- Point de situation COVID-19 et fonctionnement CPTS
- Projet de Budget prévisionnel 2021
 - Montant des cotisations
 - Embauches et locaux
- Avalisation du Règlement intérieur
- Commissions et Groupes de travail
- Point divers

Le Dr TRYNISZEWSKI se charge de la recherche des outils numériques pour organiser les travaux des commissions.

5) Points divers

Projet de commissions :

7 commissions sont proposées par le bureau :

1. Accès à un médecin traitant
2. Soins non programmés
3. Ville hôpital
4. Dépendance
5. Santé mentale
6. Prévention
7. Accompagnent des PS - communication

NB : les commissions couvrent les différentes missions réglementaires de manière transversale.

Pour chaque commission : 1 référent + des membres

Le fonctionnement des commissions sera soumis à l'aval du bureau, afin de vérifier la réalisation des objectifs de l'ACI.

Le nombre de membre n'est pas limité, hors contrainte budgétaire

Dr SENGLER estime que la notion de dépendance est trop réductrice.

Il propose de nommer la commission « Perte autonomie ».

Dr HAUPTMANN observe que le lien ville hôpital doit être abordé dans les 2 sens.

Thierry ARNAUD souhaite des précisions sur les outils numériques qui seront utilisés dans l'accompagnement des professionnels de santé.

Dr TRYNISZEWSKI indique que les outils ne sont pas rattachés à une seule commission, et seront mis en œuvre avec la coordinatrice. Le pilotage se fait au niveau régional, voire national.

Point COVID :

2ème vague très différente de la 1ère vague.

Le flux d'hospitalisation est beaucoup moins important que pour la 1ère vague.

Vaccination des PS :

Organisation de la vaccination dans un délai très court :

- Site web de la CPTS mis à jour pour prise de Rdv opérationnel mercredi 6 à 12h
- Plus de 300 professionnels connectés
- Possibilité de vacciner 135 prof voire 160 avec 6 doses par flacon
- Premiers vaccins réalisés le jeudi 7
- Tous les créneaux sont pleins actuellement
- Transparence sur le nombre de doses disponibles
- Fonctionnement en flux poussé via la PUI du GHR à partir d'une liste de partenaire déterminé par l'ARS
- Nouveaux créneaux semaine prochaine

Demande d'une ouverture du centre en dehors des horaires réservés aux PS à partir du lundi 18 pour les patients de +75 ans (possible pas avant le 25).

La mission d'une CPTS est d'être au service des professionnels.

Nous travaillons en bonne intelligence avec l'hôpital pour réaliser la campagne de vaccination.

Présentation de Rachel CHAMPENIER :

Intervient bénévolement au niveau du centre de vaccination.

Point clés :

- ✓ Expérience confirmée de la gestion de projet
- ✓ Compétence médicale
- ✓ Vision éclectique

Convocation AG :

Plus de 100 nouvelles demandes d'adhésion ont été reçues.

Le Président clôture la séance à **14h20**.